

Démarche A2DA

Accompagnement des Doctorants par des Docteurs ABIES

CHARTE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DOCTORANTS PAR LES DOCTEURS ABIES

Préambule

La démarche d'Accompagnement des Doctorants par des Docteurs ABIES ou A2DA a pour principal objectif de proposer aux doctorants un espace d'échange et d'entraide où aborder, avec un docteur ABIES, les questionnements, doutes ou difficultés relatifs à leur thèse. La thèse est en effet une période riche scientifiquement mais également personnellement où émergent de nombreux questionnements. La démarche A2DA vise ainsi à faire bénéficier aux doctorants du retour d'expérience et de la prise de recul de docteurs ABIES, afin de les aider à trouver par eux-mêmes des réponses à leurs questionnements et d'éventuelles solutions face aux difficultés rencontrées.

Cette démarche s'inspire à la fois des dispositifs de tutorat utilisés notamment dans certaines écoles d'ingénieurs et du dispositif de compagnonnage, récemment mis en place à ABIES. Aussi, cette démarche ne se substitue pas aux dispositifs existants au sein de l'ED ABIES, mais cherche au contraire à les compléter, en offrant aux doctorants un espace de dialogue informel avec de jeunes docteurs qui sont déjà passés par le processus.

Comme son nom l'indique, la démarche A2DA est une démarche d'accompagnement d'un doctorant – ou jeune docteur jusqu'à 1 an après la soutenance (accompagné/e), par un docteur ABIES (accompagnant/e). En tant que telle, cette démarche d'accompagnement, décrite ci-dessous plus en détails, repose sur un respect mutuel de la personnalité et des valeurs de chacun.

1) Qu'est-ce que l'accompagnement ?

L'accompagnement implique un/e accompagnant/e, (un/e docteur) et un/e accompagné/e (un/e doctorant/e). C'est une relation non hiérarchique d'écoute, d'échange et de partage d'expériences. L'Accompagnement se fait au-delà du domaine de compétences scientifiques de l'accompagnant et de l'accompagné, et dépasse les limites de leur laboratoire. La démarche ne se déclenche que sur une demande formulée explicitement par l'accompagné. La relation entre accompagnant/e et accompagné/e repose sur les principes de confiance et de confidentialité.

Le contenu de l'accompagnement est centré sur des situations professionnelles voire personnelles si elles sont liées au parcours doctoral et vise à apporter un soutien dans ce cadre.

L'accompagnant/e et l'accompagné/e interagissent dans la considération mutuelle et le respect de leurs compétences, de leurs expériences propres et de leurs valeurs.

L'accompagné/e apporte son analyse de la situation.

L'accompagnant/e contribue au processus d'émergence de solutions, et laisse à l'accompagné/e la responsabilité de ses décisions.

En cas de question ou de problème touchant à l'Accompagnement A2DA, l'accompagné/e ou l'accompagnant/e, peut en référer à l'un des référents de la démarche A2DA, tout en informant l'autre partie et en respectant l'obligation de confidentialité.

En cas de question ou de problème touchant plus généralement l'accompagné ou sa situation doctorale, l'Ecole doctorale ABIES peut être contactée.

2) Organisation de la démarche et formation des binômes docteur/doctorant(e)

Dans le cadre de la démarche A2DA, l'accompagnant/e est un/e docteur ABIES et, l'accompagné/e est un/e doctorant/e ABIES ou un/e jeune docteur, jusqu'à 1 an après la soutenance de thèse. Dans la mesure du possible, l'accompagnant/e ne travaille pas et n'a pas travaillé dans le même laboratoire que celui où l'accompagné/e (a) fait sa thèse par soucis de prévention des conflits.

La durée de l'accompagnement est définie en fonction du besoin identifié, par commun accord entre l'accompagnant/e et l'accompagné/e. Cette durée peut être définie au début de l'accompagnement et peut évoluer en fonction des besoins de l'accompagné/e. Elle peut être du début de la thèse à maximum un an après la soutenance de thèse.

De même, les modalités des échanges : le rythme, la durée de chaque échange, le mode utilisé (par téléphone, rencontre de visu, skype ou autre) etc, sont définies par un accord entre les deux parties du binôme.

Les binômes sont formés sur la base des réponses à un double questionnaire, pour les accompagnants et pour les accompagnés. La formation des binômes peut se faire de deux façons, notamment en fonction du nombre de demandes d'accompagnement :

- les accompagnants choisissent eux-mêmes le/la (les) doctorant/e(s) qu'ils souhaitent accompagner, sur la base des réponses anonymisées au questionnaire des doctorants/es,
- un des référents de la démarche propose un/des binôme(s) possible(s), sur la base des réponses aux questionnaires des accompagnants/es et des accompagnés/ées.

Une première rencontre entre les deux parties du binômes, permet de valider la constitution du binôme et de définir ensemble les modalités de l'accompagnement, précisées ci-dessus. Si toutefois l'accompagné/e et/ou l'accompagnant/e souhaite/nt changer de binôme, il/s peut/peuvent alors faire appel à l'un des référents de la démarche A2DA.

3) Rôle de l'accompagnant/e

Rôle de l'accompagnant/e : écouter, échanger, partager, rassurer et informer (dans la mesure de ses compétences et connaissances).

L'accompagnant/e exerce cette fonction de manière volontaire et non rémunérée, à partir de son expérience professionnelle et personnelle.

L'accompagnant/e accepte que ses réponses au questionnaire, renseigné pour intégrer la démarche, soient mises à disposition des référents. Afin de permettre la formation de binômes qui répondent au mieux aux attentes des accompagnés et des accompagnants, les réponses anonymes à ces questionnaires sont mises à disposition des autres accompagnants.

Bien qu'aucune formation ne soit obligatoire à l'accompagnant/e pour faire partie de la démarche, il lui est fortement conseillé de suivre ou d'avoir suivi une formation à l'éthique et l'intégrité scientifique, telle que celle proposée par ABIES, disponible sur la plateforme Moodle d'Agreenium :

<https://lms.agreenium.fr/course/index.php?categoryid=16>.

L'accompagnant n'agit pas pour palier à une déficience structurelle de l'encadrement de thèse. Il n'interfère pas avec le(s) encadrant(es).

Il/elle informe l'accompagné/e lorsque des questionnements mis en lumière dans le cadre de l'intervention sortent de son champ de compétences ; en ce cas, il/elle ne traite pas ces questionnements lui/elle-même, mais renvoie sur l'école doctorale.

L'accompagnant/e s'engage à un devoir de confidentialité sur ses échanges avec l'accompagné/e ainsi que sur toute information recueillie sur l'accompagné/e et sur le contexte de la demande d'accompagnement, tant à l'intérieur qu'en dehors du périmètre de l'école doctorale ABIES.

L'accompagnant/e refuse toute ingérence extérieure dans sa relation avec l'accompagné/e.

L'accompagnant/e peut refuser une prise en charge d'accompagnement ou arrêter le processus d'accompagnement pour des raisons propres ou liées à l'accompagné. Il/elle doit en informer l'accompagné/e et en référer à l'un des référents du groupe d'Accompagnement. L'accompagnant/e accepte que l'accompagné/e demande l'arrêt de l'accompagnement ou un changement d'accompagnant/e.

4) Rôle de l'accompagné/e

L'accompagné/e accepte que les réponses aux questionnaires soient à disposition des référents, qui se chargent de les anonymiser pour ensuite les transmettre aux docteurs faisant partie du pool d'accompagnants afin de permettre la formation des binômes. Ces données pourront être conservées jusqu'à deux ans après la soutenance de thèse du doctorant.

L'accompagné/e s'engage à organiser un premier entretien avec l'accompagnant/e qui lui est proposé et respecte la périodicité et les modalités d'échanges définies lors de ce premier entretien. Dans l'idéal, ce premier entretien aurait lieu dans le premier mois après la mise en contact. L'accompagné/e refuse toute ingérence extérieure dans sa relation avec l'accompagnant/e.

L'accompagné/e accepte que les échanges avec l'accompagnant/e sont seulement des conseils et que toutes les actions entreprises par l'accompagné/e suite à ses conseils sont de sa propre responsabilité.

L'accompagné/e peut demander l'arrêt de l'accompagnement ou un changement d'accompagnant/e pour des raisons propres ou liées à l'accompagnant/e. Il/elle doit en informer l'accompagnant/e et en référer à l'un des référents du groupe d'Accompagnement. L'accompagné/e accepte que l'accompagnant/e demande l'arrêt de l'accompagnement ou un changement d'accompagnant/e.

5) Rôle des référents de la démarche

Les référents de la démarche ont pour rôles :

- De s'assurer du bon fonctionnement des binômes :
 - s'assurer de la bonne mise en place des binômes accompagné/accompagnant,
 - proposer un autre accompagnant en cas de demande de la part de l'accompagné et/ou de l'accompagnant,
 - proposer un accompagnant à un doctorant si aucun docteur ne s'est proposé ;
- D'être l'interlocuteur privilégié de la démarche auprès du comité de direction et du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'Ecole Doctorale ABIES :
 - communiquer sur le suivi et les avancées de la démarche,
 - échanger avec ces deux instances pour s'assurer de la cohérence de la démarche A2DA par rapport aux documents et autres démarches de l'ED ;
- D'être en charge de la communication :
 - répondre aux questions posées par une personne ou entité externe à la démarche,
 - assurer le suivi des échanges ayant lieu au sein de la démarche,
 - éventuellement, intervenir sur la démarche lors d'évènements tels que les journées des doctorants ABIES et participer à la rédaction de rapports sur la démarche.

En tant qu'interlocuteurs privilégiés des docteurs et doctorants, dans le cadre de cette démarche, les référents s'engagent à garder confidentiels les noms des doctorants et les échanges qui auront eu lieu entre les référents et les doctorants ou les docteurs, y compris auprès de l'ED ABIES et des autres membres de la démarche. Le contenu de ces échanges ne pourra être communiqué qu'avec l'accord du doctorant concerné. Afin d'assurer la continuité de la démarche, un référent souhaitant mettre fin à ses fonctions doit au préalable trouver un volontaire pour être référent.

6) Suivi et évaluation du processus

A la suite du premier échange entre l'accompagné/e et l'accompagnant/e, chacun d'entre eux fait un retour par mail aux référents du groupe d'accompagnement pour valider la constitution du binôme, demander un changement d'accompagnant/e ou d'accompagné/e ou demander un arrêt de l'accompagnement, en précisant brièvement les raisons.

Par la suite l'accompagnement se fait pour la durée de l'accompagnement et selon les modalités communément définies par l'accompagnant/e et l'accompagné/e lors du premier rendez-vous.

A la fin de l'accompagnement, un questionnaire anonyme sera proposé à l'accompagné/e pour évaluer la démarche A2DA. Dans ce même objectif, un questionnaire pourra également être proposé aux docteurs faisant partie du pool d'accompagnants.

Dans une volonté d'améliorer la démarche, les données collectées par ces questionnaires pourront éventuellement faire l'objet d'un rapport bilan de la démarche A2DA.

Je, soussigné (nom).....(prénom).....confirme avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à agir en accord avec ce qui y est écrit.

Le..... à

Signature